

COMMUNIQUÉ

ARBRE DE NOEL DU CÉSAN

En 2017, Monsieur le Maire-Président a souhaité ouvrir Nice Luna Park aux agents de nos 3 collectivités.

Décision auto-promotionnelle de notre édile, celle-ci avait été mise en œuvre au prétexte que le CÉSAN ne prenait pas en charge les agents contractuels nouvellement embauchés et les vacataires.

Pire, le spectacle de Noël, mis en place pour les plus petits, a été supprimé par le Conseil d'Administration (à exclusion de la CGT) afin de ne faire de l'ombre à la campagne publicitaire du Maire-Président par l'intermédiaire de Luna Park.

Pour la CGT, la fête foraine n'interdisait pas le spectacle de Noël. Nous demandons la prise en charge des nouveaux embauchés et des vacataires par l'Association gérée par le Personnel et l'augmentation des moyens alloués pour répondre aux besoins des agents.

Aussi, nous proposons que nos employeurs augmentent à 1% au lieu de 0.80% les subventions destinées à l'aide sociale qui sont assises sur la masse salariale.

